

TOUR DU GOLFE DE LARCHANT...

sur les traces de Denecourt

UN NOUVEAU SENTIER BLEU, LE 19

Joyau du Massif Forestier de Fontainebleau, déjà parcourue au siècle dernier par les Sylvains Denecourt et Colinet qui la décrivent succinctement dans leurs Indicateurs, à l'écart des grandes voies de communication et, en l'absence donc de gare de chemin de fer, principale « pourvoyeuse » de randonneurs il y a quelques années encore, la Forêt Domaniale de Larchant restait paradoxalement ignorée des habitués des Sentiers Denecourt pour la simple raison qu'aucune balise bleue n'y était visible.

Si l'on excepte les grands randonneurs qui traversent le massif, sans s'y arrêter, en empruntant le GR 13 de la Roche au Diable au Maunoury, la fréquentation du site, concentrée à la Dame Jouanne et à l'Eléphant, est assurée par les grimpeurs qui ne s'éloignent guère des groupes d'escalade et les promeneurs qui, faute d'informations ou d'incitation, restent agglutinés aux abords immédiats de la Dame Jouanne (D.J.), aggravant par là-même considérablement une importante érosion naturelle qui met spectaculairement et cruellement au jour le système radical d'un peuplement de pins ainsi voué inexorablement au dépérissement.

De ces deux constatations est née l'idée de créer un sentier bleu qui éviterait les sentiers actuels en contrebas des pentes et canaliserait les promeneurs en les « étalant » sur l'ensemble du massif.

Historique

En octobre 1995, à l'initiative de l'ONF, est créée la Commission Erosion du Massif Forestier de Fontainebleau comprenant les AFF, la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre), la FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade) et le COSIROC (Comité de Défense des Sites et Rochers d'escalade) dont la vocation est de répertorier les zones à risque dans l'ensemble du Massif, de proposer des solutions et de les appliquer. La Municipalité de Larchant, représentée par M. Briand, maire et M. Lepage, adjoint et Président de l'Association Culturelle,

a été activement associée aux travaux de la Commission relatifs à la D.J., notamment pour la recherche cadastrale.

Après avoir successivement travaillé sur le 95.2, puis sur le parcours des 25 Bosses, aux Trois Pignons, la Commission s'attaque aux problèmes d'érosion de Larchant, de loin les plus préoccupants du Massif, à l'automne 1996. Devant l'impossibilité d'effectuer immédiatement des travaux sur les zones les plus érodées (et les plus fréquentées) qui se trouvent malheureusement en terrain privé), il est décidé de débaliser le tronçon du GR 13 empruntant la partie basse de la DJ et de le dévier en partie amont, à partir du Requin. Simultanément, pour désengorger d'urgence la zone on décide de créer un sentier en boucle composé de deux parties. La première, courte, se déroule autour de la DJ à la périphérie de laquelle sont « rejetés » les promeneurs alors que la seconde parcourt l'ensemble du massif de Larchant pour les « étaler ».

Sur proposition du Président R.P. Robin lors d'une réunion le 13 septembre 1996, la Commission donne son accord pour confier aux AFF le balisage et l'entretien du futur sentier qui s'inscrit dans le réseau des Sentiers Denecourt sous le n° 19 et portera le nom de Tour du Golfe de Larchant (TGL). Le tracé est confié à Bernard Théret, membre indépendant de la Commission et grand spécialiste du Massif de Larchant.

Après une année d'études sur le terrain, quelques modifications demandées par la Commission et des rectifications de parcours au niveau de Blomont les Roches effectuées par les forestiers Delphy et Cudrax, le tracé de l'« inventeur » du sentier, Bernard Théret, est définitivement adopté et à l'automne 1997 un pré-balisage est mis en place par les AFF.

Une ultime reconnaissance du parcours pré-balisé par la Commission donne le feu vert pour le balisage définitif qui est terminé, dans les deux sens, en mars 1998. A ce jour, seule la signalétique reste à mettre en place par l'ONF ce

qui, à l'évidence, ne semble pas gêner outre mesure les nombreux randonneurs qui, déjà, le parcourent.

Un nouveau sentier Denecourt est né.

De l'utilité d'un sentier à Larchant

La création d'un sentier dans un environnement pose toujours problème, a fortiori à Fontainebleau où la passion l'emporte souvent sur la raison. Denecourt à Larchant, certains l'avaient imaginé depuis longtemps, mais, faute de volonté suffisante des uns ou opposition efficace des autres, le projet n'avait pu aboutir.

Il faut reconnaître à cette opposition qu'elle ne manque pas d'arguments de poids. Si l'on écarte, d'emblée, la position élitiste, simpliste, irréaliste et surtout peu civique, qui milite pour réserver la forêt à une poignée d'initiés privilégiés et contrarier à tout prix l'arrivée de la multitude ignorante, au moins trois raisons sérieuses justifient une réserve, sinon une opposition, à un projet de cette nature.

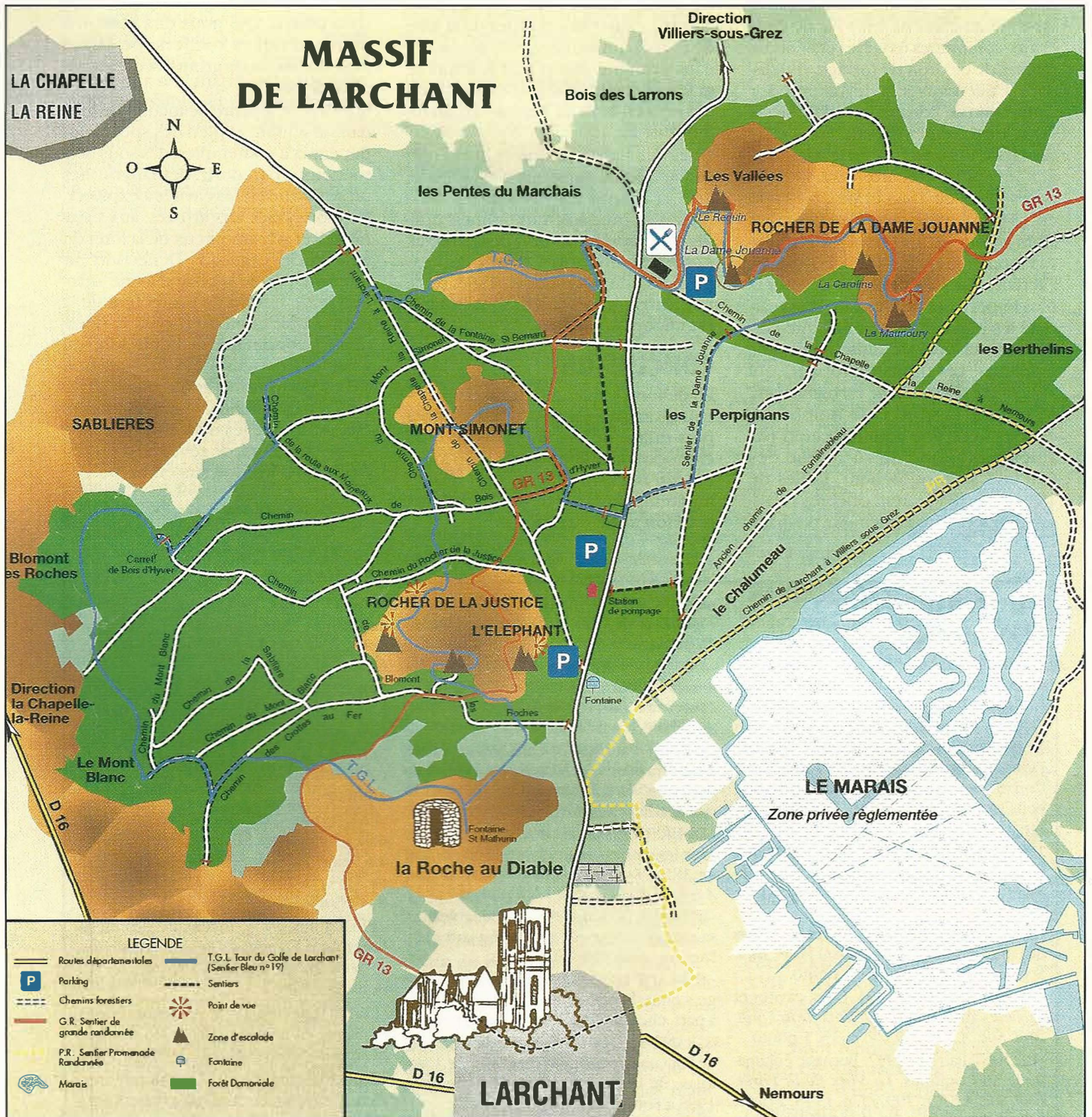
D'abord et avant tout, la crainte qu'à l'instar des autoroutes, la création d'un sentier ne provoque un appel d'air et n'amplifie déraisonnablement la fréquentation, aggravant ainsi le fléau qu'elle était censée combattre, l'érosion. L'environnement particulier, ensuite, de la forêt de Larchant qui comprend de nombreux témoignages de l'occupation préhistorique du site qu'il ne saurait être question de mettre en péril.

Enfin, pourquoi lancer des hordes de promeneurs dans des zones « vierges » jusque là préservées de toute fréquentation et pourquoi ne pas suivre l'exemple du Coquibus sur lequel existe un consensus : pas de sentier bleu ?

Résumé en une formule, l'opposition au projet refuse de cautionner ce qu'elle juge être une opération d'apprenti sorcier.

On l'a vu et compris, ce n'est pas un lyrisme forcené attaché au nom de Denecourt qui a présidé à la création

FORET DOMANIALE DE LA COMMANDERIE - LARCHANT



Courtoisie ONF - DRIF.

du sentier 19, mais bien plutôt la vision réaliste d'une situation problématique à laquelle il fallait porter remède. Et tant mieux si, pour une fois, une solution technique permet de joindre l'utile à l'agréable. Reste la question fondamentale : ce sentier engendrera-t-il une surfréquentation non maîtrisée ou, avancé autrement, le remède sera-t-il pire que le mal ?

Le site étant déjà pratiquement à saturation, la Commission a considéré que la surfréquentation éventuelle serait le fait de randonneurs intéressés par le sentier qui délaisseraient donc les zones à risque et qu'une partie au moins des promeneurs habituels qui s'agglutinent dans ces mêmes zones à risque serait tentée de se lancer dans l'aventure de la rando pour peu qu'on l'y incite. A cet effet, une carte indiquant le tracé du TGL est déjà en place sur les quatre tripodes installés par l'ONF (2 à la DJ, 1 à l'Eléphant, 1 au parking de Bois

d'Hyver). A ce qui ne constitue pour l'instant qu'une information, par nature passive, il reste à adjoindre une signalétique plus accrocheuse et, eu égard à l'enjeu, pourquoi pas racoleuse, destinée surtout aux futurs utilisateurs de la petite boucle pour les dissuader à tout prix d'utiliser les multiples traces de la DJ.

Pour ce qui concerne la mise en péril des gravures rupestres, un soin particulier a été apporté au tracé du sentier de façon à éviter tout voisinage avec un site connu. Par ailleurs, le risque ne semble pas plus important à Larchant qu'aux Trois Pignons ou à Fontainebleau, dont les forêts et rochers abritent les mêmes gravures et comprennent des sentiers autrement plus parcourus.

Il est vrai, en revanche, que les zones « vierges » des Crottes au Fer, de la Roche au Diable, des Dégoûtants à

Ratard, du Mont Blanc, de Blomont les Roches ou du Mont Simonet seront plus animées que par le passé, mais c'est peut-être là le prix à payer pour préserver la DJ d'un désastre.

Pour conclure sur ce chapitre, que les sceptiques, qui considèrent que la Commission, en créant ce sentier, a ouvert la boîte de Pandore, se précipitent pour parcourir ce magnifique circuit qui offre un panorama complet, en un raccourci saisissant, de tout ce qui fait la renommée du Massif de Fontainebleau : rochers, sable, sous bois, landes, pinèdes, fraîches frondaisons et points de vue remarquables. Qu'ils se joignent enfin à ses promoteurs pour extirper du vase ouvert par Pandore, et dans lequel Zeus avait enfermé les misères humaines, la seule valeur qui y était restée : l'Espérance.

GILBERT DETOLLENAËRE ■

DESCRIPTION DU SENTIER 19

LE BALISAGE

Effectué dans le bleu Denecourt traditionnel. Le support végétal a été préféré au minéral (90 % des cas, pour des raisons de facilité de débalisage ultérieur si cela s'avérait nécessaire. Ce choix présente néanmoins l'inconvénient de son avantage : il facilite le débalisage malveillant (c'est déjà arrivé !). Les balises sont inscrites en creux dans l'écorce à l'image de ce qui se fait sur certains sentiers bleus. L'itinéraire est volontairement plutôt sous-balisé pour le moment.

DEPART - ARRIVEE

Conçu en boucle, le sentier peut être entrepris théoriquement à partir de n'importe quel point. Pratiquement, pour des raisons de parking de voiture, seuls trois endroits permettent un accès direct au circuit : le chalet Jobert, le parking de Bois d'Hyver et l'Eléphant. La présente description part du chalet Jobert et se fait dans le sens des aiguilles d'une montre.

DUREE - DIFFICULTE

Petite boucle : une petite heure. Sans difficulté majeure autre que la montée sur le plateau, face à la DJ.

Grande boucle : 3 h 15, temps moyen pour environ 13 km et un dénivelé cumulé estimé à 250 m.

ACCES

A Larchant prendre la route non classée se dirigeant à la Dame Jouanne, s'arrêter au Chalet Jobert.

PARTICULARITES

Montées sur tous les sommets du massif. Magnifiques points de vue.

Nota : la petite boucle partant du Chalet pour y revenir et constituant une partie de la grande, il n'y a qu'une description.

Du Chalet Jobert altitude 74 m

partir sur la droite en empruntant un large sentier (tronçon commun avec le GR 13 jusqu'au Maunoury) se dirigeant plein nord vers le groupe d'escalade du Requin où l'on bute sur un imposant rocher parfois dénommé « les poignées de métro » par certains en référence à la configuration de ses prises.

Prendre à droite et commencer la montée sur le plateau sur une pente sablonneuse anciennement aménagée. On débouche enfin, après un passage entre deux rochers, sur le

Plateau de la Dame Jouanne 15 Mn - altitude 121 m

Le sentier longe alors, un peu en retrait, sur 200 m, le bord du plateau qui domine de 40 à 50 mètres le fond de la dépression du Golfe de Larchant.

En arrivant sur ce plateau, remarquer, à droite, un magnifique pin, aux allures de bonsaï, posé sur un rocher, face à la DJ, légèrement en contre bas. Puis,

quelques dizaines de mètres plus loin, le sentier conduit au

Point de vue de la Dame Jouanne 5 Mn

Le plus beau point de vue de ce circuit : sur un arc de 180°, le regard embrasse un vaste panorama avec, d'est en ouest, le Maunoury, le Marais (que l'on devine plus que l'on ne voit), le village de Larchant et la basilique St Mathurin, la Roche au Diable, le Mont Blanc, le Mont Simonet et enfin la sablière de Blomont les Roches, le tout surplombant un chaos de rochers impressionnant d'où émerge la DJ. On quitte l'endroit à regret pour poursuivre sur la gauche et découvrir un nouveau point de vue au droit de la Caroline, monolithe solitaire bien connu des grimpeurs.

Le sentier quitte alors le rebord du plateau pour s'enfoncer dans la pinède et se diriger vers le Maunoury, en passant près d'une importante coulée de sable, au droit des anciens bivouacs Martin, où l'ONF a aménagé un cheminement bois et reconstitué le couvert végétal pour enrayer les ravages de l'érosion.

Le parcours atteint son point le plus oriental au

Sommet du Maunoury 15 Mn - altitude 105 m

après la traversée sportive d'un chaos. Nouveau point de vue remarquable sur le golfe de Larchant et le massif de la DJ, en particulier.

Le sentier prend ensuite la direction

nord sur 150 mètres et bifurque brusquement à droite dans une diaclase, le GR 13 filant tout droit (fin du tronçon commun, pour redescendre en contournant le flanc est du Maunoury et rejoindre ainsi le sous bois qui ramène au Chemin de la Chapelle la Reine à Nemours, jusqu'à un rocher solitaire, sur la droite, dénommé le

Réveil Matin (départ d'une voie d'escalade rouge). 15 Mn - altitude 70 m

A cet endroit se termine la petite boucle. Les promeneurs s'arrêtant là retrouvent l'auberge Jobert se situant deux cent mètres plus loin, sur le même chemin.

Pour ceux qui continuent, prendre à gauche, face au Réveil Matin, et cheminer en sous bois dans le canton dénommé les Perpignans après lequel on atteint la route goudronnée Larchant-Busseau, que l'on traverse pour se rendre au

Parking de Bois d'Hyver, autre point de départ possible. 10 Mn altitude 70 m De ce point, le balisage emmène directement au pied du Simonet après franchissement du chemin de Bois d'Hyver où l'on retrouve un tronçon commun avec le GR 13 et parcours sur la Route du Geai que l'on emprunte sur une centaine de mètres pour poursuivre tout droit, le GR 13 continuant sur la droite vers le Chemin de Bessonville. On gravit alors, en montant des plate formes successives contenues par des rondins mis en place par l'ONF, une pente assez raide parmi des rochers aux formes parfois surréalistes pour atteindre enfin le

Sommet du Mont Simonet 15 Mn - altitude 96 m

La crête du Simonet parcourue, on redévale la pente sur un chemin moussu traversant une pinède pour croiser, en bas, le Chemin de la Chapelle à Larchant, puis, passant entre deux rochers, on rejoint une zone ancienne de dépôt de carrière, dans une dépression, que l'on franchit tout droit pour rejoindre en face une pinède.

Cette pinède traversée, on arrive sur la Route du Mt Simonet que l'on prend à gauche jusqu'au carrefour avec le Chemin de Bois d'Hyver. altitude 67 m

Délaissant ce chemin, on coupe droit dans une lande, ancienne zone boisée incendiée, pour déboucher sur la Route du Rocher de la Justice que l'on suit sur la gauche. On abandonne celle-ci 20 mètres plus loin, à droite, pour monter un sentier sablonneux longeant un

beau chaos sur la gauche. Ne pas manquer le brutal tourne à droite aux 2/3 de la montée qui emmène directement au

Sommet du Rocher de la Justice 15 Mn - altitude 95 m

où deux nouveaux points de vue s'offrent successivement au regard du randonneur sur la sablière, la DJ et le Maunoury dans un magnifique cirque de verdure d'où émerge la tache blanche éclatante du Mont Blanc.

Le sentier suit alors un parcours en écharpe sur le plateau de la Justice pour redescendre enfin, dans un amas rocheux très fréquenté par les grimpeurs, ne pas manquer le rocher l'Aigle aux Ailes Déployées, au pied de

L'Éléphant 10 Mn - altitude 75 m

Changement de direction à droite pour rejoindre directement le Chemin de Blomont les Roches que l'on prend à gauche sur 10 mètres avant d'entamer, à droite, la dure montée de la Roche au Diable, plantée d'une belle futaie où l'on circule sous une belle et fraîche frondaison qui emmène au

Sommet de la Roche au Diable 10 Mn - altitude 120 m

On bute alors sur un chemin sans nom. A gauche, ce chemin mène à la Fontaine St Mathurin en 15mn aller-retour. Prendre à droite sur cent mètres environ, puis sur la droite à nouveau (balise sur une pierre au sol, s'engager dans une sente qui débouche sur une petite clairière et fait redescendre, à droite, abruptement et au travers d'un tunnel de verdure (sauf l'hiver !), l'autre versant de la Roche au Diable.

Après un passage entre deux rochers, au pied de la pente, on rejoint un premier sentier à gauche qui se jette ensuite dans le chemin suivi par le GR 13, et que l'on prend à gauche. Nouveau tronçon commun avec le GR sur une sente abrupte passant devant un magnifique auvent (nombreuses stalactites de glace en hiver) jusqu'au

Sommet du plateau dominant les Crottes au Fer 15 Mn - altitude 115 m

Crottes au Fer que l'on atteint après avoir dévalé une pente moussue assez prononcée et au tracé en dents de scie. Passages délicats entre rochers en bas de pente.

On débouche sur le Chemin des Crottes au Fer que l'on prend à gauche après être passé devant un rocher solitaire. On poursuit jusqu'au croisement avec la

Route du Mont Blanc que l'on suit à droite. Arrivé au pied de la dune, monter à gauche et tourner à droite à mi-pente, entre deux arbustes, sans monter au sommet pour arriver au

Point de vue du Mont Blanc 15 Mn - altitude 110 m

Aller tout droit jusqu'à l'amas rocheux en ne manquant pas la vue en traversant la zone sablonneuse, bifurquer vers la gauche pour descendre, en abordant l'orée du bois, un escalier fait de rondins pour neutraliser une érosion naissante.

Descendre la sente qui serpente au fond d'un thalweg pour retrouver le Chemin de Bois d'Hyver qui se termine ici en cul de sac. On tourne à gauche puis à droite sur une petite plate forme, ancien front de taille, pour accéder à une zone fortement boisée sur cinq cents mètres où il fait bon, l'été, s'abriter du soleil. Au bas d'une dernière déclivité prononcée, on arrive à la

Sablière de Blomont les Roches 15 Mn - altitude 105 m

On remonte ce chemin à droite, sur quelques centaines de mètres, puis on prend une sente à gauche en direction de la Route de la Roche aux Moineaux. Avant de parvenir à cette route, s'engager sur une nouvelle sente à gauche qui serpente dans une plantation de pins. On chemine alors en sous bois, avec quelques rochers isolés, sous une espèce d'ogive de verdure, jusqu'au

Chemin de la Chapelle à Larchant 15 Mn - altitude 84 m

que l'on prend à droite pendant 100 mètres pour emprunter, ensuite, sur 20 m, le Chemin de la Fontaine St-Bernard. On quitte ce chemin pour une sente à gauche qui, bientôt, monte dans la zone dite du Lapin, dans le canton dénommé les

Pentes du Marchais 10 Mn - altitude 95 m

Partie du circuit cheminant le long d'une ancienne barrière rocheuse disloquée, à gauche, entre des pins. On remarquera un auvent abritant, l'hiver, une source et de nombreux stalactites de glace. On redescend enfin sur le sentier de Bessonville où l'on retrouve le GR 13 que l'on suit directement jusqu'au

Chalet Jobert 15 Mn

où s'achève le circuit du Tour du Golfe de Larchant.

JEAN DETOLLENAËRE ■

Les auteurs seraient heureux de pouvoir bénéficier des observations éventuelles des utilisateurs du sentier. Leur adresser ces observations au siège, à la Commission Terrain. Merci.